

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

■ Commune de LE CLERJUS

# Synthèse du diagnostic socio-économique

### LA DEMOGRAPHIE

- Une population en baisse de 1982 à 1999 (-27%) liée à un phénomène de «dépeuplement rural » conjugué à un nombre de décès supérieur à celui des naissances. Puis, une population en hausse pour atteindre 565 habitants en 2008 (hausse de 7,6% entre 1999 et 2008).
- Un taux de croissance annuel négatif pour les périodes intercensitaires de 1982 à 1999 enregistrant des soldes naturel et migratoire déficitaires alors que la situation observée pour 1999-2008 s'est inversée, le solde naturel est nul et le solde migratoire devient excédentaire.
- Une population vieillissante avec 29% de plus de 60 ans.
- Des ménages qui augmentent (hausse de 4% entre 1982 et 2008) et deviennent de plus en plus petits (en 1982, un nombre moyen de personnes par ménage de 2,9 passant à 2,35 en 2008).

### LE LOGEMENT

- Faible augmentation du parc de logements (entre 1982 et 2008, hausse de 5,7%).
- Les résidences principales ne constituent que 65% du parc en 2008.
- Une forte proportion de résidences secondaires représentant 28% du parc en 2008.
- Une vacance qui se résorbe : en 2009, le taux de vacance est égal à 7% du parc total de logements (12% en 1982).
- Un faible taux de logements locatifs : 4% des résidences principales.
- Un important parc de logements ancien : 80% de logements construits avant 1949 et 5,6% de constructions édifiées après 1990.
- Un rythme de construction des logements faible avec 3 logements commencés pour la période 2000-2011.

### ECONOMIE et ACTIVITES

- Un taux de chômage communal élevé, égal à 13,6%, inférieur à celui observé à l'échelle de la Communauté de Communes du Val de Vôge (15,7%).
- Une activité agricole prospère sur la commune. En 2011, on dénombre 11 exploitations agricoles. Leur activité est dirigée vers la production laitière. L'agriculture représente un poids important en termes d'emplois et ces activités marquent fortement le paysage et la vie communale.
- Une activité artisanale s'articulant autour de 11 entreprises-artisans.
- Les activités touristiques s'organisant autour de la randonnée pédestre et VTT et autour de la pêche (étang de la Picarde, étang de Corbéfaing). Présence de 7 gîtes-chambres d'hôtes pour l'hébergement touristique.

### LES EQUIPEMENTS

- Un niveau d'équipement à l'échelle de la commune (mairie, église, cimetière, école, salle polyvalente, maison des associations, terrain de sports, aire de jeux, ateliers municipaux).

# Synthèse du diagnostic paysager et urbain

### ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- Un territoire très étendu (3293 hectares) offrant une très faible densité (17 habitants au km<sup>2</sup> en 2008).
- Malgré sa situation en retrait des grands axes routiers principaux, desserte de la commune par la RD12, RD12a, RD20 et RD164 et un grand nombre de voies et chemins communaux. Présence d'une gare desservie par la ligne ferroviaire Epinal/Luxeuil-les-Bains. Desserte également par un réseau de transport en commun routier (Transport Val de Vôge).
- Une topographie caractérisée par une série de plateaux orientés vers la vallée encaissée de la Semouse. Une dénivelée de 267 mètres avec un point haut à 574 m dans le massif du Chanot et un point bas à 307 m à hauteur du hameau de la Chaudeau.
- Un réseau hydrographique composé de la Semouse, la Framouse, le ruisseau du Hallot et le ruisseau de la Mouche. Présence de nombreuses sources et étangs.
- Un plan de réglementation des boisements portant sur 1673 hectares prescrit par arrêté préfectoral du 20 octobre 1982.
- Aucune opération de remembrement n'a été réalisée sur le territoire clerjussien.

### LE GRAND PAYSAGE

- Commune boisée à hauteur de 50% de la surface totale du ban communal. La forêt constitue un des éléments fondamentaux du paysage de la Vôge de par sa superficie, son rôle économique et son influence dans le domaine de la préservation de la faune et la flore.
- Forte présence de surfaces en herbe utilisées pour l'élevage aussi bien laitier qu'allaitant, que ce soit pour la pâture ou pour la fauche, l'orientation laitière dominant.
- Paysages offrant une grande qualité environnementale. Une authenticité encore empreinte d'une ruralité traditionnelle, enrichie par l'omniprésence de la forêt et de l'eau à travers les nombreux étangs qui émaillent le territoire communal.
- Présence de zones humides et de haies arbustives (prunelier, noisetier, rosier, ...) et arborescentes (frêne, chêne, charme, ...).
- Présence de vergers composés de quetschiers, pruniers, pommiers, poiriers, mirabelliers, noyers et cerisiers concourant à accroître la qualité et l'intérêt paysager et environnemental de Le Clerjus.
- Territoire concerné par 3 Espaces Naturels Sensibles (étang Le Dé, étang de la Picarde, étang de Corbéfaing) et par un site désigné par le réseau Natura 2000 intitulé « Gîtes à chiroptères de la Vôge ».

### LA STRUCTURE BATIE

- Habitat dispersé sous forme d'un village-centre concentrant la majeure partie des équipements, de nombreux hameaux et de fermes isolées.
- Un bâti ancien particulier mi lorrain, mi comtois, formé de fermes traditionnelles offrant des toits de laves. Peu d'extension récente.
- Riche passé industriel avec présence d'anciennes forges dans la vallée de la Semouse. Présence de patrimoine rural (calvaire, pâlis, ...).
- Le Clerjus fait partie du périmètre de labellisation du Pays d'Art et d'Histoire.

A partir de ces constats, la municipalité a défini plusieurs objectifs qui forment l'ossature de la stratégie d'aménagement et de développement communal.

Ces objectifs s'articulent autour de cinq grands thèmes :

- LA STRUCTURATION DU BOURG ET LE RENFORCEMENT DE SON IDENTITE
- LA PROGRAMMATION ET LA MAITRISE DE L'EXTENSION DE L'ESPACE URBANISE
- LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE
- LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES
- LE DEVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE ET DE LOISIRS

Ces choix constituent les options fondamentales des élus pour le devenir de leur commune.

Ces objectifs se déclinent à travers deux échelles : **un projet de territoire et un projet de bourg.**

## LE PROJET DE TERRITOIRE

PRINCIPES	ORIENTATIONS
<b>LA MAITRISE DU DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL</b>	<p>Renforcer la centralité du village centre.</p> <p>Densifier les hameaux (Lassus, La Fosse, Rouge Moulin et Noirmont).</p> <p>Afficher un potentiel de développement résidentiel à long terme dans le secteur de la gare.</p>
<b>LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE</b>	<p>Protéger les massifs forestiers.</p> <p>Protéger les zones de captages.</p> <p>Préserver les haies et les vergers.</p> <p>Préserver le cadre environnemental et paysager et mettre en valeur un environnement naturel de qualité.</p> <p>Limiter l'espace agricole constructible en tenant compte des contraintes environnementales.</p> <p>Assurer l'équilibre entre le renouvellement et le développement urbain et la préservation de l'espace rural.</p> <p>Respecter les objectifs de conservation du site désigné au réseau Natura 2000.</p> <p>Maintenir une grande continuité verte au Nord du territoire communal.</p>

## LE PROJET DE TERRITOIRE

PRINCIPES	ORIENTATIONS
<b>LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES</b>	<p>Maintenir l'activité agricole qui marque le paysage.</p> <p>Garantir la gestion des espaces ouverts au travers la vitalité du monde agricole et son rôle dans l'entretien des paysages.</p> <p>Permettre le développement de sites agricoles.</p> <p>Autoriser le développement de l'activité d'un exploitant forestier.</p>
<b>LE DEVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE ET DE LOISIRS</b>	<p>Permettre le développement du potentiel à vocation de loisirs et de tourisme.</p> <p>Compléter les équipements en matière de loisirs orientés vers la pêche.</p> <p>Etoffer l'offre pour la pratique de la randonnée pédestre et VTT.</p> <p>Développer les sentiers touristiques à la découverte du patrimoine local (Circuit rouge « La Vallée de la Mouche », circuit vert « La Picarde », circuit bleu « La Framouse »).</p> <p>Mettre en valeur le patrimoine local.</p> <p>Maintenir et développer les lieux d'hébergement touristique.</p> <p>Autoriser l'activité camping.</p> <p>Valoriser les points de vue panoramiques remarquables.</p>

## LE PROJET DE BOURG

PRINCIPES	ORIENTATIONS
<p><b>LA STRUCTURATION DU BOURG ET LE RENFORCEMENT DE SON IDENTITE</b></p>	<p>Etoffer la centralité du bourg.</p> <p>Renforcer l'identité du village en densifiant le tissu urbain existant et sa proche périphérie et en favorisant la convivialité et la vitalité.</p> <p>Identifier la réceptivité dans le tissu bâti actuel afin de densifier le centre-bourg et de maîtriser l'étalement urbain</p> <p>Rapprocher les populations et les générations, donner envie de pratiquer les espaces publics, faciliter les liaisons douces.</p> <p>Respecter les caractéristiques et le niveau d'équipement du bourg.</p> <p>Conserver le caractère patrimonial du village.</p> <p>Améliorer le cadre de vie en encourageant la mise en valeur du patrimoine architectural.</p> <p>Valoriser la place du Champ de Foire en l'aménageant en tant qu'espace de rencontres et de jeux pour les enfants.</p> <p>Créer un sentier traversant la place du Champ de Foire, notamment pour les enfants se rendant à l'école.</p> <p>Créer un espace convivial permettant de relier la rue des Fourières avec le cœur du village.</p> <p>Mettre en valeur l'ancien lavoir, géré actuellement par les sapeurs pompiers ainsi que la fontaine des Champs Clos.</p>

## LE PROJET DE BOURG

PRINCIPES	ORIENTATIONS
<b>LA PROGRAMMATION ET LA MAITRISE DE L'EXTENSION DE L'ESPACE URBANISE</b>	<p>Assurer la connexion entre les différents quartiers en définissant des schémas d'organisation et de desserte permettant des liaisons routières et piétonnes.</p> <p>Offrir des zones d'extension proches du village.</p> <p>Mettre en œuvre une politique visant à la diversité des offres d'habitat.</p> <p>Privilégier la création de petits et moyens logements (T2 à T4).</p> <p>Créer du logement locatif conventionné à hauteur de 10%.</p> <p>Tenir compte des objectifs de densité fixés par le SCOT des Vosges Centrales (30% d'habitat groupé – 25 logements/ha).</p> <p>Concernant l'extension urbaine, veiller à une bonne harmonie avec le bourg et une bonne intégration dans le paysage.</p>
<b>LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES</b>	<p>Pérenniser la dimension agricole du territoire.</p> <p>Maintenir les activités et les services existants sur la commune et permettre leur développement.</p> <p>Autoriser dans le règlement du P.L.U. une mixité habitat-activités compatible avec le voisinage dans la majorité du périmètre constructible, notamment pour les commerces et services.</p>

## LE PROJET DE BOURG

PRINCIPES	ORIENTATIONS
<b>LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE</b>	Respecter les zones inondables, humides et eaux de ruissellement identifiées à l'intérieur de la partie agglomérée du village-centre.  Identifier et protéger les éléments remarquables au titre de la loi Paysage (article L.123.1.5 7ème du Code de l'Urbanisme).

**CARTES DE SYNTHÈSE**

LEGENDE

1. DEVELOPPEMENT

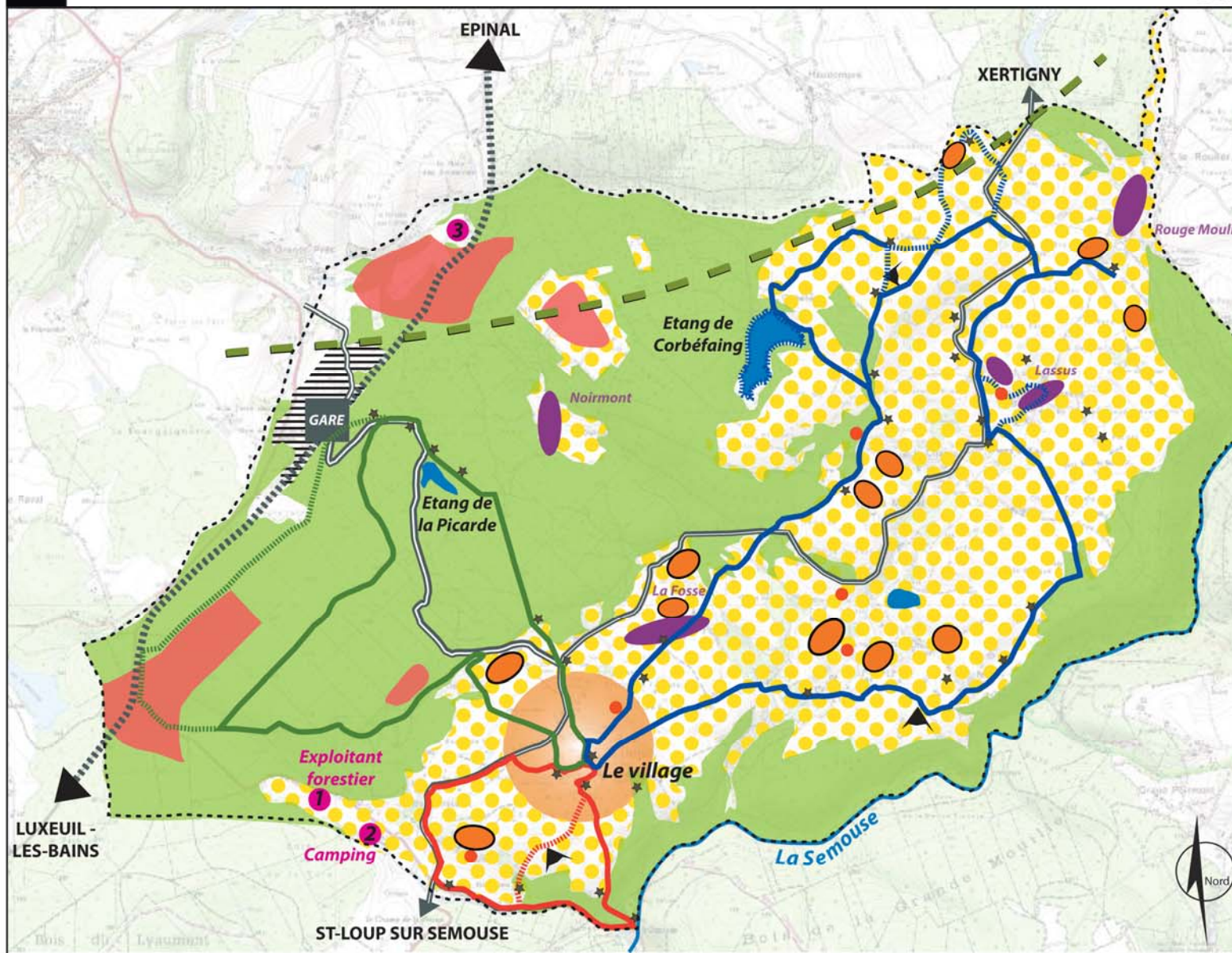
-  Renforcer la centralité du village centre
-  Densifier les hameaux
-  Potentiel de développement résidentiel à long terme
-  Autoriser l'activité : Exploitation Forestière
-  Permettre le développement des sites agricoles

2. PROTECTION

-  Maintenir une grande continuité verte
-  Protéger les espaces boisés
-  Préserver l'espace agricole
-  Valoriser les sites de tourisme de qualité: étangs et cours d'eau
-  Protéger les zones de captage

3. TOURISME

- Développer les sentiers touristiques à la découverte du Patrimoine local
- Circuit Rouge :  « La vallée de la Mouche »
  - Circuit Vert :  «La Picarde»
  - Circuit Bleu:  «La Framouse»
-  Mettre en valeur le patrimoine local
  -  Valoriser les sites de tourisme de qualité: étangs et activité pisciculteur
  -  Point de vues - Panorama
  -  Lieux d'hébergement touristique
  -  Autoriser l'activité Camping
  -  Développer le potentiel à vocation de tourisme



# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES - PROJET DE BOURG

Commune de LE CLERJUS

## LEGENDE

### ETAT DES LIEUX

- Equipements communaux
- Eléments remarquables

### PROJETS ENVIRONNEMENT BÂTI

- Centralité du bourg à étoffer
- Maîtrise de l'étalement urbain
- Densification du tissu bâti actuel
- Potentiels espaces fonciers
- Place du Champ de Foire à aménager
- Sentier à créer
- Eléments bâtis remarquables à valoriser

### PROJETS ENVIRONNEMENT NATUREL

- Zones inondables, humides et de ruissellement à prendre en compte
- Eléments naturels remarquables à protéger
- Zones Naturelles à préserver

